

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 21 juillet 2004

NOYERS RUE DES JARDINS

Monsieur MORIZOT Gilles souhaite que la commune taille ou coupe des noyers en bordure de sa propriété, rue des jardins. Le Conseil Municipal se rendra sur place pour juger des dispositions à prendre.

COMMUNAUTE DE COMMUNES

Monsieur le maire transmet une information sur la future communauté de communes du canton de Gevrey Chambertin : un profond désaccord oppose les habitants de Brochon aux autres communes, à propos de l'implantation d'une future zone constructible à l'est de la RN 74. La révision du PLU du SI.CO.DI s'en trouve donc retardée.

TRAVAUX PLACE DE L'EGLISE

Les travaux d'aménagement de la Place de l'église sont achevés. Le parvis de l'église a été refait. Confirmation est donnée par la SDEI de la conformité du branchement en séparatif pour la mairie, son locataire et la propriété LIGNIER Hubert. Le mobilier urbain sera choisi par la commission voirie lors d'une prochaine réunion.

BAIL EMPHYTEOTIQUE FOYER DIJONNAIS

Le Conseil Municipal décide de modifier la forme du bail emphytéotique signé avec le Foyer Dijonnais pour l'ensemble immobilier situé Place de l'Église et rue Basse.

La durée du bail reste de 30 ans pour les cinq logements réhabilités dans l'ancien bâti, place de l'église, par contre, la durée du bail est portée à 55 ans pour les parcelles AO 47, AO 48 et AO 49 sur lesquelles le Foyer Dijonnais a construit quatre logements neufs destinés à la location. Le Conseil Municipal autorise le maire à signer l'avenant au bail concernant cette modification.

NOMINATION PERSONNEL A LA GARDERIE CANTINE

Le Conseil Municipal décide de reconduire les emplois de la garderie cantine périscolaire pour la période du 26 août 2004 au 5 juillet 2005, dans les conditions suivantes :

⇒ Emploi à durée déterminée de responsable de la garderie cantine, à raison de 32,45 heures hebdomadaires établi en application des dispositions de l'article 3 § 3 de la loi du 26.01.84. Madame DECOOL Caroline est nommée dans cet emploi et sera rémunérée sur la base du 9ème échelon de l'échelle 2, indice brut 314, majoré 302.

⇒ emploi à durée déterminée d'adjointe à la responsable de la garderie cantine, à raison de 25,04 heures hebdomadaires, établi en application de l'article 3 § 3 de la loi du 26.01.84. Madame PATE Marjorie est nommée dans cet emploi et sera rémunérée sur la base du 4ème échelon de l'échelle 2, indice brut 267, majoré 271.

EMPLOI OCCASIONNEL

Le Conseil Municipal décide de remplacer la secrétaire de mairie pendant ses congés annuels pour la période du 26 juillet 2004 au 15 août 2004, dans les conditions suivantes :

⇒ Emploi à durée déterminée, en qualité d'agent administratif, à raison de 17,30 heures hebdomadaires établi en application des dispositions de l'article 3 § 2 de la loi du 26.01.84.

Melle Lucie TARDY est nommée dans cet emploi et sera rémunérée sur la base du 2^{ème} échelon de l'échelle 2, indice brut 253, majoré 264.

TARIF VENTE VIN COMMUNAL

Le Conseil Municipal fixe le prix de vente du vin communal :

- 25 € la bouteille de vin rouge appellation " Morey Saint Denis 1^{er} cru Clos la Riotte" de l'année 1999.

Les autres années restent à 20 € la bouteille.

QUESTIONS DIVERSES

⇒ Deux autres devis de ravalement de la façade mairie seront demandés pour constituer un dossier de DGE

⇒ Marathon: accord pour l'accueil d'un groupe folklorique de Quetigny, pour la somme de 400 €

⇒ Logement grande rue : choix de la locataire, Melle DEWAS Karine

⇒ Chemin de Vergy : passer la lame avant les vendanges

⇒ prochain conseil le 08/09/04, à 19 h.

Fait à Morey Saint Denis le 30 août 2004.

Le maire, Pierre BOISSET.